

Contrat d'entretien de jardin

Prestations, passages et forfait | Client particulier ou professionnel à identifier

1. Parties, site et mode de conclusion

Prestataire : nom, forme, SIRET, représentant habilité

Adresse / téléphone / email de contact

Client : nom ou société / représentant et qualité

Adresse de facturation / téléphone / email

- ☐ Client consommateur : contrat pour ses besoins privés.
- ☐ Client professionnel : contrat pour son activité, à préciser ci-dessous.

Activité principale / effectif si professionnel / qualité si non-professionnel

Adresse et délimitation du jardin / référence du plan joint

Mode : établissement / distance / hors établissement

Date et lieu de conclusion

La qualité du client et les circonstances réelles de conclusion déterminent les droits applicables. Un petit professionnel peut bénéficier du régime hors établissement dans les conditions de l'article L221-3. Les associations, copropriétés et autres non-professionnels nécessitent un examen de leur situation ; ne pas les assimiler automatiquement à un consommateur.

2. Durée et documents

Début de la période d'entretien

Fin de la période d'entretien

Le contrat porte sur la période indiquée, sans reconduction automatique. Une nouvelle période et son prix nécessitent un nouvel accord écrit. Les prestations commencent à la date prévue sous réserve du droit de rétractation et, si nécessaire, de la demande expresse en dernière page. Un devis ou plan annexé complète le contrat ; toute contradiction est résolue par écrit avant intervention.

Contrat d'entretien de jardin

Prestations, passages et forfait | Client particulier ou professionnel à identifier

3. Prestations et fréquence convenues

Remplir chaque ligne avec surface ou longueur, niveau de finition, nombre de passages et période. Un forfait ne signifie pas interventions illimitées. Inscrire « non inclus » pour une prestation absente et joindre un calendrier si nécessaire.

Tonte / bordures : surface, finition, passages, saison

Haies / arbustes : linéaire, hauteur accessible, passages, saison

Massifs / allées : méthode de désherbage, surface, passages

Feuilles / autres prestations précisément décrites

Nombre total de visites prévues

Calendrier / délai de prévenance

Déchets verts : volume, destination, transport et coût inclus ou non

Sont exclus sauf devis distinct : création paysagère, terrassement, abattage, élagage en hauteur, réparation d'arrosage, fourniture de végétaux et traitement phytopharmaceutique. Les interventions restent soumises aux règles de sécurité, restrictions locales, protection de la faune et conditions d'emploi des produits. Aucun traitement n'est présumé autorisé par ce contrat.

4. Accès, météo et suivi

Accès / clés / eau / électricité / animaux / réseaux et risques signalés

Le client permet l'accès convenu et signale les risques connus. Le prestataire protège les lieux, emploie un matériel adapté et remet un relevé des interventions. Une météo dangereuse ou des restrictions imposent un report annoncé avec une nouvelle date proposée. Une prestation non réalisée ne peut être réputée faite : organiser le rattrapage ou un ajustement convenu et documenté du forfait. Un empêchement d'accès est signalé ; aucun frais supplémentaire n'est ajouté sans base contractuelle précise.

Contrat d'entretien de jardin

Prestations, passages et forfait | Client particulier ou professionnel à identifier

5. Prix, TVA et échéancier

Le prix couvre uniquement les prestations et passages de la page 2 pour la durée convenue. Compléter les montants, la TVA ou la mention de franchise applicable et l'échéancier avant signature. Le consommateur doit connaître le prix total TTC et les frais obligatoires. Les calculs de ce document sont manuels.

Total du contrat HT (euros)

TVA : taux et montant / franchise

Total du contrat TTC (euros)

Frais obligatoires inclus / total

Échéances : dates, montants TTC, nombre et total

Mode de règlement / date limite après facture

Aucune somme n'est exigée à la signature dans ce modèle. La facturation suit les échéances remplies ci-dessus et les règles impératives. Le lissage mensuel est un mode de paiement d'un forfait défini ; il n'ajoute pas des prestations. En cas de modification ou de fin anticipée licite, rapprocher les sommes payées des prestations dues, réalisées et restant à régulariser.

Client professionnel : retenir une échéance conforme aux plafonds légaux. En cas de retard, pénalités au taux de refinancement de la BCE applicable au semestre majoré de dix points, dès le lendemain de l'échéance sans rappel préalable, et indemnité forfaitaire de 40 euros par facture, avec frais supplémentaires justifiés selon la loi. Ces règles B2B ne sont pas appliquées automatiquement à un consommateur.

6. Modifications, fin de période et fiscalité

Tout passage supplémentaire, fourniture ou changement de périmètre fait l'objet d'un accord écrit précisant prix et délai avant exécution. Aucun tarif nouveau n'est imposé pendant la période : un avenant accepté est nécessaire. Un nouveau contrat peut être proposé pour la période suivante, sans obligation de l'accepter.

Un avantage fiscal éventuel lié aux services à la personne dépend de l'activité, du prestataire et de la situation du client. Il n'est ni déduit automatiquement du prix à payer ni garanti par ce contrat. La création de jardins, le terrassement et l'égavage ne sont pas assimilés aux petits travaux de jardinage par la seule rédaction du document.

Déclaration SAP / prestations concernées si applicable, sinon « sans objet »

Contrat d'entretien de jardin

Prestations, passages et forfait | Client particulier ou professionnel à identifier

7. Qualité, responsabilité et réclamations

Le prestataire réalise les tâches convenues avec soin et signale les anomalies. Les observations du client sont traitées ; son silence n'efface pas ses droits. Chacun répond de ses fautes selon la loi, sans exclusion générale de responsabilité ni restriction des droits impératifs.

Assureur / police / activités et territoire couverts, le cas échéant

Contact pour réclamation : adresse postale et email

Consommateur : après une réclamation écrite préalable restée sans solution, recours gratuit au médiateur de la consommation dont relève effectivement le prestataire, dans les conditions légales. Renseigner ci-dessous le médiateur désigné avant de signer. Ce recours n'interdit pas la saisine du juge compétent. Le droit français s'applique, sans attribution automatique au tribunal du siège du prestataire.

Médiateur compétent : nom, adresse postale et site internet

8. Fin anticipée, données et accord

Les parties peuvent convenir par écrit d'une fin anticipée et de ses comptes. En cas de manquement, adresser une mise en demeure précise laissant quinze jours pour remédier, puis examiner les recours et la résolution dans les conditions légales. Cette procédure ne réduit pas les droits légaux du client, notamment en cas de retard ou d'inexécution. Aucune exigibilité automatique de tous les forfaits restants n'est prévue.

Les coordonnées servent à gérer le contrat, les interventions et les obligations comptables, avec accès limité aux personnes et prestataires utiles. Le prestataire précise sa notice, les durées et le contact d'exercice des droits. La publication de photos du jardin ou du client requiert un traitement et, lorsque nécessaire, un accord distinct ; elle n'est pas autorisée par la seule signature de ce contrat.

Notice données : lien ou annexe, conservation et contact droits

Annexes remises / versions / date et lieu de signature

Chaque partie reçoit le contrat complet et ses annexes utiles. Prestations, prix et dates sont acceptés après vérification. Les champs PDF ne remplacent pas une signature.

Prestataire : nom, qualité, date, signature

Client : nom, qualité, date, signature

Contrat d'entretien de jardin

Prestations, passages et forfait | Client particulier ou professionnel à identifier

Annexe : rétractation, lorsque ce droit est ouvert

Cette annexe concerne les prestations de services conclues à distance ou hors établissement avec un consommateur. Elle sert aussi pour le professionnel protégé par l'article L221-3 du Code de la consommation : contrat hors établissement, objet hors de son activité principale et cinq salariés au plus. Elle n'accorde pas un droit général à tout contrat B2B. Renseigner le destinataire avant remise du contrat.

Prestataire destinataire : nom / adresse postale / email

Le bénéficiaire peut se rétracter sans motif pendant quatorze jours. Pour ce contrat de service, le décompte commence le lendemain de sa conclusion ; si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, il se termine le premier jour ouvrable suivant. Envoyer avant l'échéance le formulaire ci-dessous ou toute déclaration exprimant clairement la décision, par courrier ou email. Conserver la preuve d'envoi.

Le prestataire rembourse les sommes reçues au plus tard quatorze jours après notification, par le même moyen de paiement sauf accord exprès pour un autre moyen sans frais. Si une exécution anticipée a été expressément demandée et l'information requise remise, le service déjà fourni peut donner lieu au paiement proportionné prévu par la loi. Le présent modèle ne recueille aucune renonciation générale au droit de rétractation.

☐ Demande facultative : je demande expressément un début avant la fin des 14 jours.

Date de début demandée / date et signature de la demande

Hors établissement : ce modèle ne prévoit ni paiement, ni contrepartie, ni intervention avant l'expiration des sept jours suivant la conclusion. Une demande de début anticipé ne supprime pas cette règle. Pour une prestation récurrente, la première visite n'équivaut pas à l'exécution complète du contrat.

Formulaire à envoyer seulement pour se rétracter

À l'attention du prestataire identifié ci-dessus. Je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services décrite ci-dessous.

Service / référence du contrat

Date de conclusion

Nom du ou des bénéficiaires / adresse

Date / signature uniquement en cas d'envoi papier